



Merci pour votre participation au diagnostic déchets



L'étude réalisée en partenariat avec la CERC Normandie pour le compte de la Région Normandie, de l'ADEME et de la DREAL a été rendue le 7 avril 2017. Les entreprises du BTP ont été sollicitées pour répondre aux enquêtes.

247 entreprises du BTP se sont prêtées au questionnaire en ligne. Grâce à vos réponses, la CERC Normandie et l'ARE BTP Normandie ont approché la quantité de déchets produite par vos entreprises. L'enquête apporte également des tendances sur les pratiques des entreprises du territoire.

Merci pour votre mobilisation.

Vous avez été près de 40% à souhaiter bénéficier d'un accompagnement dans votre démarche de gestion des déchets de chantier.

39% des entreprises du Bâtiment souhaitent être accompagnées dans la gestion de leurs déchets

Pour préciser ce besoin et proposer des actions répondant à vos attentes l'ARE BTP a lancé une enquête en ligne, à destination des adhérents FFB et CAPEB de Normandie.

[Lien vers l'enquête en ligne de l'ARE BTP Normandie](#)

Ce sondage permettra de compléter les actions de l'ARE BTP, sur le territoire Normand.

Valorisation des moquettes usagées

Dans le cadre de vos chantiers de rénovation, réhabilitation ou démolition, le dispositif OPTIMUM propose une solution de valorisation des moquettes en fin de vie.

Les moquettes sont collectées puis transportées vers un centre de traitement permettant une valorisation complète du déchet.



Ce dispositif permet de :

- **Aider à satisfaire** la cible n°3 de la démarche HQE (chantiers à faible impact environnemental) ainsi que les certifications LEED, BREEAM.
- **Favoriser l'économie circulaire** en matière de traitement des déchets de chantier du BTP, en ligne avec les objectifs de la **Loi de Transition Energétique**
- Eviter l'enfouissement des revêtements de sol textiles au profit d'une valorisation des déchets
- Fournir **une traçabilité** et une solution durable pour les déchets issus des chantiers du BTP

ECHOS

Accès aux déchèteries

La carte des déchetteries accessibles aux professionnels est à jour sur le site Internet de l'ARE BTP, pour l'ensemble du territoire Normand.

Pour trouver votre déchèterie : www.are-btp.fr

Bonus de constructibilité

Les maîtres d'ouvrage peuvent profiter d'un dépassement des règles de constructibilité s'ils construisent des bâtiments exemplaires suivant 3 possibilités dont l'exemplarité environnementale ; celle-ci impose la valorisation des déchets à plus de 40% par rapport à la masse totale des déchets générés sur le chantier.

[Décret 2016-856](#)

Source : Batimétiens 45

ICPE

[Arrêté du 03/03/2017](#)

Fixe le modèle de **demande d'enregistrement** d'une installation classée pour la protection de l'environnement

Le demandeur utilise le formulaire CERFA N° 15679*01, mis à disposition sur le site internet :

<https://www.service-public.fr/>

Entre en vigueur le 16 mai 2017